

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫ Date de dépôt : 11.01.91.

③ Priorité :

④ Date de la mise à disposition du public de la demande : 17.07.92 Bulletin 92/29.

⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦ Demandeur(s) : *ROTELEC Société Anonyme — FR.*

⑦ Inventeur(s) : *Nove Marie-Claude et Kouyoumdjian Michel.*

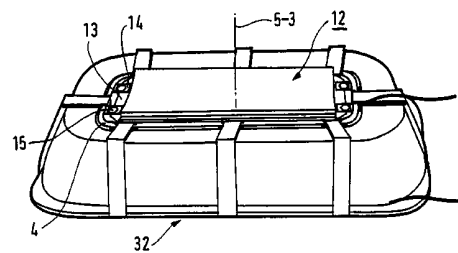
⑦ Titulaire(s) :

⑦ Mandataire : *SOSPI Bourely Paul.*

⑤ Procédé de réalisation d'un inducteur électromagnétique.

⑤ Un inducteur électromagnétique doit engendrer un champ rotatif pour brasser le noyau encore liquide d'un produit métallurgique et il doit être refroidi par une circulation d'eau externe. La bobine d'excitation (1) qui doit être montée sur chacune de ses pièces polaires (12) est préalablement fixée autour d'un support de bobine tubulaire (4) pour former un bloc de bobine annulaire. Ce bloc est ensuite enfilé et bloqué de manière réversible sur cette pièce polaire.

L'invention s'applique notamment aux installations de coulée continue de produits sidérurgiques.



FR 2 671 677 - A1



Procédé de réalisation d'un inducteur électromagnétique

La présente invention concerne de manière générale la génération d'un champ magnétique notamment d'un champ mobile glissant ou rotatif. Elle s'applique plus particulièrement, quoique non exclusivement, au cas où ce champ est destiné à brasser un métal en fusion, tel que celui qui constitue le noyau encore liquide d'un produit sidérurgique qui est en cours de coulée et qui se solidifie progressivement à partir de sa surface extérieure.

Un tel champ est engendré de manière connue par un inducteur électromagnétique qui, dans le cas où il s'agit de brasser un métal en fusion, peut être appelé "brasseur". Cet inducteur comporte les éléments suivants :

- un circuit magnétique constitué par une culasse assurant la fermeture d'un flux magnétique et comportant de larges dents qui forment une succession de pièces polaires en saillie,
- des bobines d'excitation préfabriquées constituées d'un conducteur isolé enroulé autour d'un axe de bobine, ces bobines étant respectivement montées coaxialement autour des pièces polaires du circuit magnétique.
- et des moyens d'alimentation électrique pour fournir à ces bobines des courants électriques d'excitation, notamment des courants alternatifs présentant des phases formant une succession temporelle associée à la succession des pôles de manière à engendrer un champ magnétique mobile.

Le circuit magnétique d'un brasseur est classiquement formé par un empilage de tôles magnétiques planes qui sont serrées grâce à des tirants. Ce circuit magnétique peut être fabriqué selon deux procédés de réalisation différents connus. Selon un premier de ces procédés le circuit magnétique est obtenu par l'assemblage mécanique,

. d'une culasse réalisée par un empilage de tôles magnétiques planes,

. et de pièces polaires qui sont réalisées chacune par un empilage de tôles magnétiques planes et qui sont ensuite fixées mécaniquement sur la culasse ; dans ce cas, par construction, ces pièces polaires sont démontables et sont dites rapportées.

Selon un deuxième procédé de réalisation du circuit magnétique ce dernier est réalisé par un empilage de tôles planes qui ont été découpées de manière à présenter une partie pleine et de larges dents ; dans ce cas, par construction culasse et pièces polaires sont  
5 indissociables.

Pour la réalisation d'un tel brasseur, les efforts électromagnétiques alternatifs importants auxquels sont soumis en service des conducteurs de la bobine rendent nécessaire l'utilisation de cales, de frettes et d'une résine d'imprégnation.

10 Il est également connu de refroidir les bobines par circulation d'eau.

Ce refroidissement peut être interne. L'eau circule alors dans le canal interne d'un conducteur tubulaire qui constitue la bobine. Ce type de refroidissement impose l'utilisation d'eau déminéralisée et  
15 entraîne des problèmes liés à la nécessité de réaliser, à l'intérieur du volume limité qui est disponible pour l'inducteur, des raccordements hydrauliques relativement complexes et encombrants et d'employer des pompes suffisamment puissantes.

Ces problèmes hydrauliques sont simplifiés dans des inducteurs  
20 utilisant un refroidissement externe. Les bobines sont alors disposées à l'intérieur d'un boîtier dans lequel on fait circuler l'eau de refroidissement. Elles sont donc immergées dans cette eau et refroidies à partir des parois du bloc bobine qu'elles forment avec la résine qui les imprègne. Des dispositions d'étanchéité sont prises  
25 pour éviter toute pénétration de l'eau vers le cuivre des conducteurs.

Dans un tel système de refroidissement, l'utilisation d'eau déminéralisée n'est plus nécessaire, mais la durée de vie de telles bobines immergées est essentiellement liée au maintien de l'efficacité des dispositions d'étanchéité vis-à-vis de l'eau environnante - tant  
30 au niveau des conducteurs qu'à celui de l'imprégnation. C'est pourquoi de nombreuses précautions sont prises pour le choix des matériaux isolants, pour celui des procédures de fabrication et d'imprégnation, et pour celui de l'eau de refroidissement - on cherche en particulier à obtenir une faible teneur de l'eau en particules solides et  
35 spécialement en particules ferromagnétiques et à limiter la taille de

ces particules. En dépit de toutes ces précautions la durée de vie de telles bobines est limitée à long terme et d'une manière globale (sur toutes les bobines) par les pouvoirs d'absorption en eau des divers matériaux actuellement utilisables. Ces pouvoirs d'absorption se

5 traduisent par la création de micro-porosités à travers lesquelles se développent dans l'eau des courants de fuite vers les masses métalliques constituées essentiellement par le circuit magnétique de l'inducteur. L'énergie dissipée par ces courants de fuite transforme les micro-porosités en macro-porosités qui conduisent à moyen terme à

10 des ruptures complètes de l'isolation. Le cuivre n'étant plus protégé est alors attaqué par électrolyse et le processus conduit généralement à la rupture du conducteur de bobinage.

Cette durée de vie peut d'autre part être réduite de façon très importante et localisée (sur une bobine par exemple) par des

15 phénomènes accidentels (par exemple, introduction d'un corps étranger dans le volume contenant les bobines, mauvais fonctionnement du circuit d'eau...)

Deux problèmes se posent alors. Le premier est d'augmenter la durée de vie globale de l'inducteur. Le deuxième est de faciliter le

20 remplacement d'une bobine défailante.

La présente invention a notamment pour but de résoudre simplement et mieux que précédemment ces deux problèmes.

Dans ce but, elle a notamment pour objet un procédé de réalisation d'un inducteur, caractérisé par le fait que la bobine qui

25 doit être montée sur chacune des pièces polaires de cet inducteur est préalablement fixée autour d'un support de bobine tubulaire pour former un bloc de bobine annulaire qui est ensuite enfilé et bloqué de manière réversible sur cette pièce polaire.

A l'aide des figures schématiques ci-jointes, on va décrire

30 ci-après comment la présente invention peut être mise en oeuvre, étant entendu que les éléments et dispositions mentionnés et représentés ne le sont qu'à titre d'exemples non limitatifs.

- La figure 1 représente une vue simplifiée d'une bobine préfabriquée destinée à être incorporée dans un inducteur donné en exemple de mise

35 en oeuvre de la présente invention.

- 4 -

- La figure 2 représente une vue d'un support de cette bobine.
- La figure 3 représente une vue d'un bloc bobine obtenu par assemblage de cette bobine sur un support de bobine.
- La figure 4 représente une vue d'une pièce polaire destinée à être  
5 assemblée à ce bloc bobine et de cales destinées à être interposées entre cette pièce et ce bloc.
- La figure 5 représente une vue d'un bloc polaire obtenu par assemblage de ce bloc bobine sur une pièce polaire qui lui est associée.
- 10 - La figure 6 représente une vue partielle en coupe d'un inducteur selon cette invention après assemblage de ce bloc polaire sur la culasse d'un circuit magnétique.

Lorsqu'un même élément est représenté sur plusieurs figures il y est désigné par le même numéro de référence.

- 15 La description ci-après correspond à la réalisation d'un inducteur de champ tournant, cet inducteur ayant une forme générale cylindrique et constituant un brasseur pour l'industrie sidérurgique. Les bobines de ce brasseur sont alimentées en courant triphasé. Son circuit magnétique est constitué par une culasse magnétique et par des  
20 pièces polaires rapportées.

La mise en oeuvre de la présente invention passe par la réalisation d'une bobine et d'un support de bobine.

- Sur la figure 1 est représentée une vue simplifiée d'une bobine préfabriquée 1. Cette bobine est constituée d'un conducteur isolé 2  
25 enroulé sur un mandrin de forme autour d'un axe de bobine 3. Des cales non représentées maintiennent des intervalles non représentés entre ses spires pour le passage de l'eau de refroidissement. Elle se présente sous la forme d'un bloc annulaire cintré. Son cintrage suit un arc de cercle R qui est représenté seulement pour faciliter la  
30 compréhension et qui présente un axe horizontal non représenté situé au dessus et à distance de ce bloc dans le plan de cette figure. Cet axe sera ultérieurement amené en coïncidence avec un axe d'inducteur 30 visible sur la figure 6. On définit une face supérieure 1A de ce bloc comme celle ayant le rayon de cintrage le plus faible et une face  
35 inférieure 1B comme celle ayant le rayon de cintrage le plus grand.

Un support de bobine est représenté par la figure 2. Ce support de bobine comporte un fût de bobine tubulaire 4, d'axe 5, à un bord de

base 4A duquel se raccorde de façon rigide une embase annulaire 6 qui s'étend à partir de ce bord vers l'extérieur de ce fût selon des directions sensiblement radiales par rapport à ce fût.

Le fût de bobine tubulaire 4 et l'embase annulaire 6 sont  
5 réalisés de préférence en un matériau isolant de rigidité suffisante pour conférer à l'ensemble une bonne tenue mécanique. En variante, ces pièces peuvent être réalisées par exemple en métal amagnétique coupé par un intervalle diélectrique pour éviter des courants électriques en boucle, et revêtu d'une couche d'isolant d'épaisseur suffisante pour  
10 assurer une bonne tenue en immersion dans l'eau.

Les dimensions externes du fût tubulaire 4 correspondent aux dimensions de l'évidement axial de la bobine annulaire 1 compte tenu d'un jeu réparti sur la périphérie de ce fût.

La hauteur du fût 4 (dimension prise selon la direction de l'axe  
15 5 du fût) est égale à la hauteur de la bobine 1 (dimension prise selon la direction de l'axe de bobine 3), majorée de l'épaisseur de l'embase annulaire et de deux jeux de montage en faces supérieure et inférieure de la bobine 1. La paroi interne du fût de bobine 4 comporte, sur toute sa hauteur, des rainures 7 régulièrement disposées sur cette  
20 périphérie.

L'extension radiale de l'embase annulaire 6 correspond à l'extension radiale de la face externe de la bobine 1 à laquelle s'ajoute deux jeux de part et d'autre.

La bobine 1 et le support de bobine ayant été réalisés, les  
25 opérations suivantes consistent à enfiler la bobine 1 autour du fût de bobine 4, à positionner la bobine de façon à ce que son axe 3 coïncide avec l'axe 5 du fût tubulaire 4, et à fixer la bobine sur son support de bobine à l'aide de cales et de frettes, afin d'obtenir un ensemble bobine solidaire et relativement compact.

30 Cet ensemble est représenté sur la figure 3.

Au droit de chaque rainure 7 du fût tubulaire 4, sont disposées :

- une câle 8, entre la face inférieure de la bobine 1 et la face supérieure de l'embase annulaire 6,
- 35 - une câle 9, entre l'évidement interne de la bobine 1 et la face

externe du fût tubulaire 4,

- une câle 10, sur la face supérieure de la bobine 1.

Au droit de chaque ensemble de câles 8-9-10, est disposée une frette 11 qui entoure la bobine et le support de bobine.

5 Cet ensemble subit alors une opération d'imprégnation réalisée à l'aide d'une résine de manière à conserver l'évidement central. Il forme alors un bloc bobine 32.

Cette opération n'obture pas les intervalles entre les spires de la bobine, mais elle rigidifie les câles et les frettes et confère au  
10 bloc bobine une bonne résistance mécanique, une bonne protection vis-à-vis de l'immersion dans l'eau, ainsi qu'une bonne isolation entre spires et vis-à-vis du milieu environnant.

La figure 4 représente la vue d'une pièce polaire 12. Cette pièce est réalisée par un empilage de tôles magnétiques planes qui  
15 sont serrées entre deux plaques d'extrémité 13 reliées entre elles par un tirant non représenté. Les faces externes telles que 13A de chacune de ces plaques sont creusées sur toute leur hauteur de deux rainures parallélépipédiques 14. La face inférieure 12A de cette pièce polaire est munie de deux taraudages 19 qui ne sont pas représentés sur cette  
20 figure et qui seront utilisés pour le montage de cette pièce sur l'alésage intérieur de la culasse du circuit magnétique (figure 6).

Une surface périphérique de cette pièce polaire comporte des faces externes 13A des plaques 13 et deux autres faces 12C et 12D de cette pièce.

25 L'opération de montage suivante consiste à enfiler le bloc bobine tel que représenté figure 3 sur la pièce polaire telle que représentée figure 4 puis à le fixer sur cette pièce polaire afin d'obtenir un bloc polaire représenté à la figure 5.

La fixation du bloc bobine sur la pièce polaire 12 s'effectue à  
30 l'aide de cales amovibles 15 interposées entre le fût de bobine 4 et les surfaces externes des plaques d'extrémité 13 de la pièce polaire 12. Ces cales 15 sont munies d'un dispositif de serrage qui permet de commander leur expansion radiale par exemple par l'enfoncement axial d'un coin à l'aide d'une vis. La vis de chaque cale étant desserrée,  
35 la cale peut librement être glissée entre le fût de bobine 4 et la

surface latérale d'une plaque d'extrémité 13 de la pièce polaire 12, à l'intérieur de la rainure 14 de cette plaque d'extrémité. Lors du serrage de cette vis, l'expansion radiale de la cale permet d'assurer le blocage mécanique du bloc bobine sur la pièce polaire. Dans le cas 5 décrit sur la figure 5, ce blocage mécanique est réalisé par quatre cales 14, deux sur chaque plaque d'extrémité 13 de pièces polaires. Un tel système est réversible, le desserrage des vis des cales permettant l'extraction aisée des cales 14 et donc le démontage du bloc bobine de la pièce polaire 12.

10 La dernière phase du montage concerne la mise en place du bloc polaire sur l'alésage intérieur de la culasse de circuit magnétique 16.

Cette culasse est constituée par un empilage de tôles magnétiques constituant une couronne magnétique qui entoure l'axe de 15 l'inducteur 30 et présente vis-à-vis de cet axe une surface interne de forme cylindrique. Cette surface constitue une surface polaire 16A de cette culasse et doit recevoir les pièces polaires. L'axe d'inducteur 30 est généralement vertical, étant entendu que les mots tels que supérieur et inférieur précédemment employés l'ont été pour faciliter 20 la description et ne correspondent pas à la disposition finale des bobines dans l'inducteur.

La figure 6 représente une vue partielle de l'inducteur après montage du bloc polaire sur la culasse 16.

L'opération de montage passe d'abord par l'orientation du bloc 25 polaire pour l'orienter tel qu'il devra l'être ultérieurement lorsqu'il sera prêt à être assemblé sur la culasse (axe 5 de la pièce polaire perpendiculaire à l'axe 30 de la culasse).

Pour les opérations suivantes, et si on considère d'une manière relativement générale divers types d'inducteurs cylindriques auquel 30 l'invention peut s'appliquer, deux cas peuvent se présenter :

- Cas n° 1 : L'extension du bloc bobine suivant une direction 35 circonférentielle de l'inducteur, c'est-à-dire sensiblement perpendiculaire aux axes 5 et 30, est suffisamment petite pour permettre d'amener tous les blocs bobines jusqu'à leurs positions respectives

d'assemblage par translation suivant les axes de pôles. Ces axes de poles sont définis par rapport à la culasse. Un tel axe est confondu avec l'axe 5 sur la figure 6.

- 5 - Cas n° 2 : L'extension du bloc polaire suivant la direction circonférentielle est trop grande pour permettre le mode de montage envisagé ci-dessus. Dans ce cas, qui est celui de l'inducteur donné plus particulièrement en exemple, les blocs polaires doivent être constitués
- 10 avant le montage. Chacun d'eux est placé dans une position intermédiaire, au dessus de la culasse, parallèlement à l'axe de l'inducteur, et le positionnement final s'obtient par translation de ce bloc parallèlement à cet axe d'inducteur jusqu'à sa
- 15 position définitive d'assemblage.

Conformément à la figure 6, dans ces deux cas de montage, l'assemblage de chaque bloc polaire s'effectue à l'aide de vis 18 qui passent à travers les trous ménagés dans la culasse magnétique 16 et qui sont vissées à l'intérieur des trous taraudés 19 de la pièce

20 polaire 12. Ces vis constituent des pièces de liaison ayant une tête de manoeuvre 18A au voisinage de la face externe de la culasse 16, un fût 18B traversant cette culasse et un pied 18C vissé dans une pièce polaire 12.

Les extrémités supérieures des pièces polaires sont taillées en

25 queue d'aronde de façon à permettre l'insertion d'une clavette de fermeture d'encoche 20. Cette clavette peut être constituée d'un matériau isolant, ou d'un métal amagnétique recouvert d'un matériau d'isolation.

Dans la forme d'exécution de la présente invention qui a été

30 décrite ci-dessus, le circuit magnétique est réalisé en deux parties et donc l'assemblage s'effectue en deux temps :

- premier temps : montage du bloc bobine sur sa pièce polaire,
- deuxièm temps : montage du bloc polaire sur la culasse magnétique.

Dans le cas d'un circuit magnétique en une seule partie,

35 l'assemblage définitif s'obtiendrait par le montage du bloc bobine tel

que décrit ci-dessus directement sur une pièce polaire intégrée à la culasse du circuit magnétique, cette pièce présentant les mêmes dispositions que la pièce polaire rapportée décrite à l'aide de la figure 4. Ce cas correspondrait au cas de montage n°1 précédemment  
5 indiqué.

Un inducteur réalisé suivant le procédé conforme à l'invention comporte en outre :

- un boîtier d'inducteur 34, 36 contenant au moins lesdits blocs polaires 12, 32,
- 10 - et un circuit de refroidissement 38 faisant circuler de l'eau dans ce boîtier au contact des parois desdits blocs bobines.

Il présente les deux avantages suivants :

- 1) L'utilisation du support de bobine - et dans une moindre mesure de la cale de fermeture d'encoche - crée une barrière électrique entre  
15 les conducteurs de la bobine et la masse métallique constituée par le circuit magnétique. Il en résulte que, lors du vieillissement naturel des matériaux d'isolation des conducteurs (création de micro-porosités), l'intensité des courants de fuite qui se développent dans l'eau de refroidissement entre les conducteurs  
20 sous tension et la masse métallique est limitée. Le processus de dégradation de l'inducteur est alors ralenti de manière importante et la durée de vie de l'inducteur est ainsi augmentée. Cette disposition ne permet pas par contre de prévenir tout incident lié à des conditions anormales d'exploitation telles que l'introduction  
25 de corps étrangers, ou une perte d'eau de refroidissement...
- 2) La conception démontable du bloc bobine préfabriqué et imprégné individuellement permet - après un accident éventuel affectant une ou plusieurs bobines - de procéder rapidement et facilement au  
30 remplacement de la ou des bobines accidentées, sans avoir à intervenir sur les bobines qui ne présentent pas de défaut. L'utilisateur ayant à sa disposition un stock de tels blocs bobines préfabriqués et imprégnés, réalisés par le constructeur de l'inducteur, peut procéder lui-même à la réparation de ses  
35 inducteurs sans avoir recours ni à du personnel hautement spécialisé dans le bobinage électrique, ni à des équipements

particuliers tels que des installations d'imprégnation.

Le procédé de réalisation selon la présente invention s'applique à tous les cas où l'inducteur est constitué d'un circuit magnétique comportant un certain nombre de pièces polaires et de bobines  
5 préfabriquées qui doivent être chacune montée coaxialement sur une pièce polaire.

Ce procédé de réalisation est donc valable pour la réalisation d'inducteur à champ tournant, à champ glissant, biphasé, triphasé, plans ou présentant une section circulaire, carrée ou rectangulaire...  
10

15

20

25

30

35

## REVENDEICATIONS

- 1/ Procédé de réalisation d'un inducteur électromagnétique, caractérisé par le fait que la bobine d'excitation (1) qui doit être montée sur chacune des pièces polaires (12) de cet inducteur est
- 5 préalablement fixée autour d'un support de bobine tubulaire (4, 6) pour former un bloc de bobine annulaire qui est ensuite enfilé et bloqué de manière réversible sur cette pièce polaire.
- 2/ Procédé selon la revendication 1, l'inducteur à réaliser comportant les éléments suivants :
- 10 - une culasse de circuit magnétique (16) constituée d'un matériau ferromagnétique,
- des pièces polaires de circuit magnétique (12) constituées d'un matériau ferromagnétique, ces pièces se succédant en saillies sur une face polaire (16A) de ladite culasse, chacune de ces pièces s'étendant
- 15 selon un axe de pôle (5) et présentant une surface périphérique (13A, 12B, 12C) entourant cet axe,
- des bobines d'excitation (1) constituées d'un conducteur isolé (2) enroulé autour d'un axe de bobine(3), ces bobines étant imprégnées d'une résine durcie et étant respectivement disposées coaxialement
- 20 autour desdites pièces polaires pour constituer une succession de blocs polaires (32, 12) comportant chacun une dite pièce polaire et une dite bobine associées,
- et des moyens d'alimentation électrique pour fournir aux dites bobines des courants électriques d'excitation,
- 25 - ce procédé comportant des opérations de réalisation dudit circuit magnétique, de réalisation desdits blocs polaires, et de réalisation desdits moyens d'alimentation électrique,
- chaque dite opération de réalisation d'un bloc polaire comportant les opérations suivantes :
- 30 - réalisation d'une bobine (1) constituée d'un conducteur isolé (2) enroulé autour d'un dit axe de bobine (3),
- mise en place de ladite bobine autour de ladite pièce polaire (12) qui lui est associée,
  - blocage de ladite bobine à l'aide de cales et de frettes,
- 35 - et imprégnation d'un ensemble bobine comportant lesdites bobine,

cales et frettes, cette imprégnation étant réalisée à l'aide d'une résine durcissable et étant complétée par un durcissement de cette résine,

- ledit procédé étant caractérisé par le fait qu'il comporte en outre  
5 les opérations suivantes :
  - réalisation d'un support de bobine (4, 6) présentant une rigidité, ce support formant au moins un fût de bobine de forme tubulaire (4) autour d'un évidement central (4C),
  - et mise en place de ladite bobine sur ce support de bobine autour de  
10 ce fût de bobine,
    - ladite opération de blocage de bobine comportant un blocage de ladite bobine sur ledit support de bobine à l'aide de cales (8, 9, 10) et de frettes (11),
    - ladite opération d'imprégnation étant une imprégnation d'un ensemble  
15 bobine constitué par lesdits support de bobine, bobine, cales et frettes, cette imprégnation étant réalisée en conservant ledit évidement central pour constituer un bloc bobine (32) de forme générale annulaire,
    - ladite opération de mise en place de bobine étant une mise en place  
20 dudit bloc bobine autour de ladite pièce polaire (12) qui lui est associée,
      - ladite opération de blocage de bobine comportant encore un blocage dudit bloc bobine sur ladite pièce polaire associée à l'aide de cales amovibles (15) interposées entre ledit fût de bobine (4) et ladite  
25 surface périphérique (13A) de cette pièce polaire.
- 3/ Procédé selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ledit support de bobine (4, 6) comporte en outre une embase annulaire (6) qui se raccorde audit fût tubulaire (4) à partir d'un bord de base (4A) de celui-ci et qui s'étend à partir de ce bord vers l'extérieur  
30 selon des directions sensiblement radiales par rapport audit fût de bobine,
  - ladite bobine (1) étant disposée sur cette embase annulaire lors de sa dite mise en place sur ce support de bobine,
  - cette embase annulaire étant interposée entre cette bobine et ladite  
35 surface polaire (16A) de ladite culasse de circuit magnétique dans

l'inducteur réalisé.

4/ Procédé selon la revendication 2, dans lequel lesdites pièces polaires (12) sont distinctes de ladite culasse de circuit magnétique (16) et assemblées à cette culasse, ladite opération de mise en place  
5 dudit bloc bobine (32) autour de ladite pièce polaire étant effectuée à distance de cette culasse et formant un bloc polaire (12, 32), ce procédé comportant une opération de montage de ce bloc polaire pour fixer ce bloc à cette culasse.

5/ Procédé selon la revendication 4, caractérisé par le fait qu'une  
10 dite opération de montage d'un dit bloc polaire (32) sur ladite culasse de circuit magnétique (16) comporte les opérations suivantes lorsque cette culasse constitue une couronne magnétique devant porter lesdits blocs polaires à partir de sa surface interne :

- orientation dudit bloc polaire pour l'orienter comme il devra l'être  
15 ultérieurement lorsqu'il sera dans une position d'assemblage qu'il devra prendre dans cette couronne magnétique pour être assemblé à cette couronne,

- positionnement intermédiaire dudit bloc polaire dans une position intermédiaire qui est décalée parallèlement à ladite surface polaire  
20 (16A) de la culasse par rapport à ladite position d'assemblage,

- positionnement final dudit bloc polaire par translation de ce bloc jusqu'à ladite position d'assemblage,

- et assemblage dudit bloc polaire à ladite couronne magnétique.

6/ Procédé selon la revendication 5, caractérisé par le fait que  
25 ladite opération d'assemblage dudit bloc polaire (12, 33) à ladite couronne magnétique (16) est réalisée à l'aide de pièces de liaison (18) qui ont une tête de manoeuvre (18A) au voisinage d'une surface accessible de cette couronne, un fût (18B) traversant cette couronne, et un pied (18C) pénétrant dans ladite pièce polaire de ce bloc pour  
30 s'y accrocher.

7/ Procédé selon la revendication 2, dans lequel lesdites cales amovibles (15) sont des cales dont une expansion radiale est commandée par une compression axiale, les directions radiale et axiale étant rapportées audit axe de pôle (5).

35 8/ Inducteur à bobines immergées dans l'eau, notamment pour constituer

un brasseur électromagnétique pour des produits métallurgiques en cours de solidification, cet inducteur comportant les éléments suivants :

- 5 - une culasse de circuit magnétique (16) constituée d'un matériau ferromagnétique,
- des pièces polaires de circuit magnétique (12) constituées d'un matériau ferromagnétique, ces pièces se succédant en saillies sur une face polaire (16A) de ladite culasse, chacune de ces pièces s'étendant selon un axe de pôle (5) et présentant une surface périphérique (13A, 10 12B, 12C) entourant cet axe,
- des bobines (1) constituées d'un conducteur isolé (2) enroulé autour d'un axe de bobine(3), ces bobines étant imprégnées d'une résine durcie et étant respectivement disposées coaxialement autour desdites pièces polaires pour constituer une succession de blocs polaires (32, 15 12) comportant chacun une dite pièce polaire et une dite bobine associées,
- et des moyens d'alimentation électrique pour fournir aux dites bobines des courants électriques d'excitation,
- ledit inducteur étant caractérisé par le fait que ladite bobine (1) 20 est intégrée dans un bloc bobine (32) imprégné par ladite résine et comportant en outre un support de bobine (4, 6), ce support étant constitué d'un matériau isolant qui lui confère une rigidité, ce support formant au moins un fût de bobine (4) de forme tubulaire autour d'un évidement central (4C), ce fût entourant ladite pièce 25 polaire (12) associée à cette bobine, cette bobine entourant ce fût,
- des cales amovibles (15) étant interposées entre ce fût et cette pièce polaire.

9/ Inducteur selon la revendication 8, caractérisé par le fait que ledit support de bobine (4, 6) comporte en outre une embase annulaire 30 (6) qui se raccorde audit fût tubulaire (4) à partir d'un bord de base (4C) de celui-ci et qui s'étend à partir de ce bord vers l'extérieur selon des directions sensiblement radiales par rapport audit fût de bobine, cette embase annulaire étant interposée entre cette bobine et ladite surface polaire (16A) de ladite culasse de circuit magnétique 35 (16).

10/ Inducteur selon la revendication 8, comportant en outre :

- un boîtier d'inducteur (34, 36) contenant au moins lesdits blocs polaires (12, 32),

- et un circuit de refroidissement (38) faisant circuler de l'eau dans  
5 ce boîtier au contact des parois desdits blocs bobines.

10

15

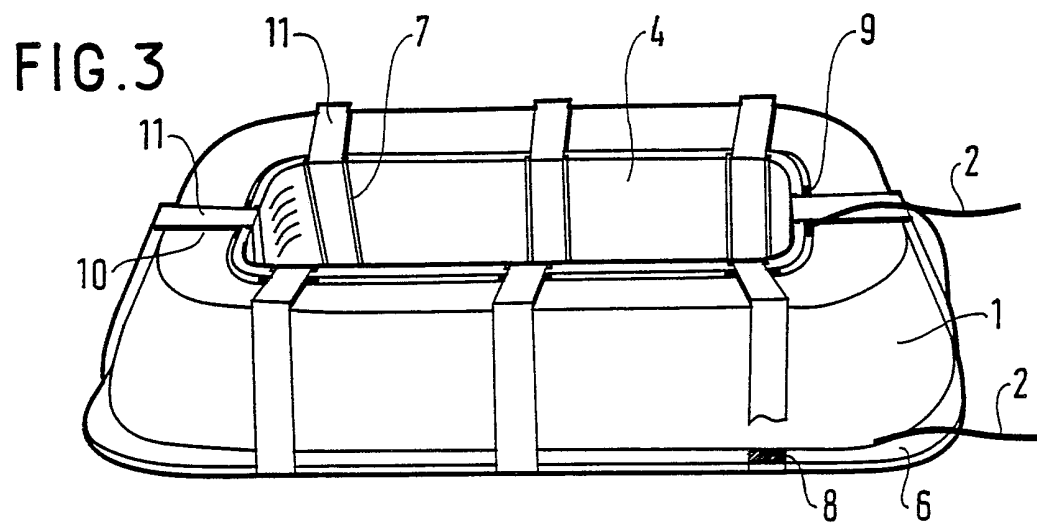
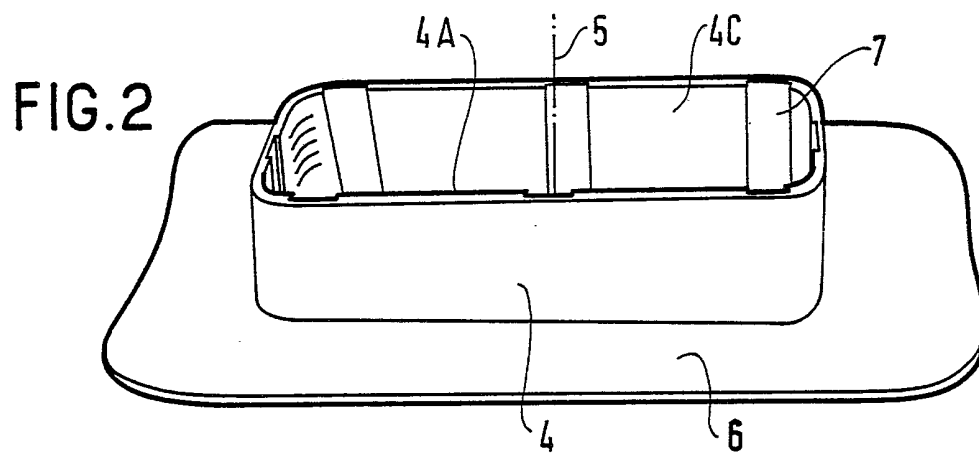
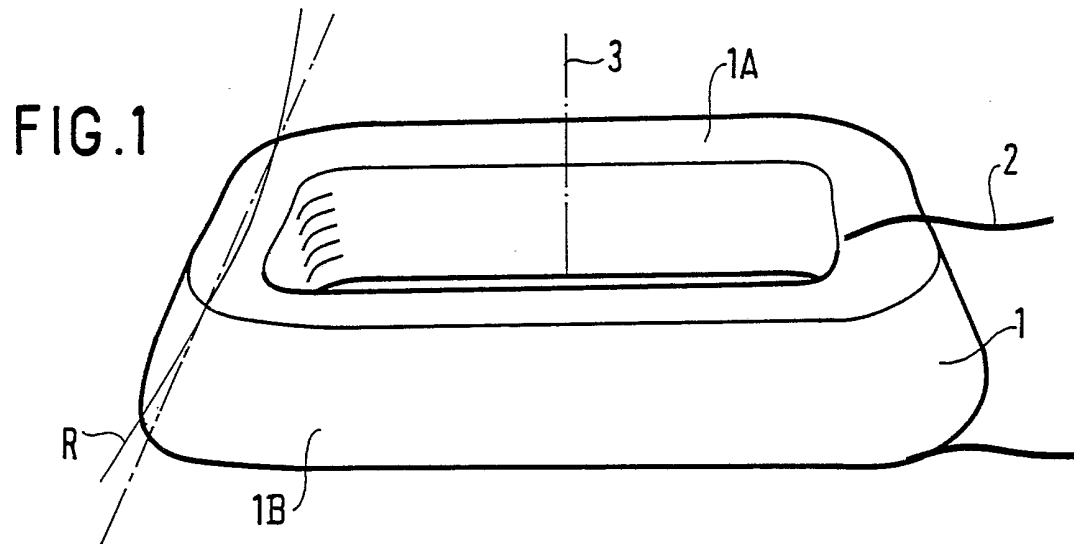
20

25

30

35

1/3



2/3

FIG. 4

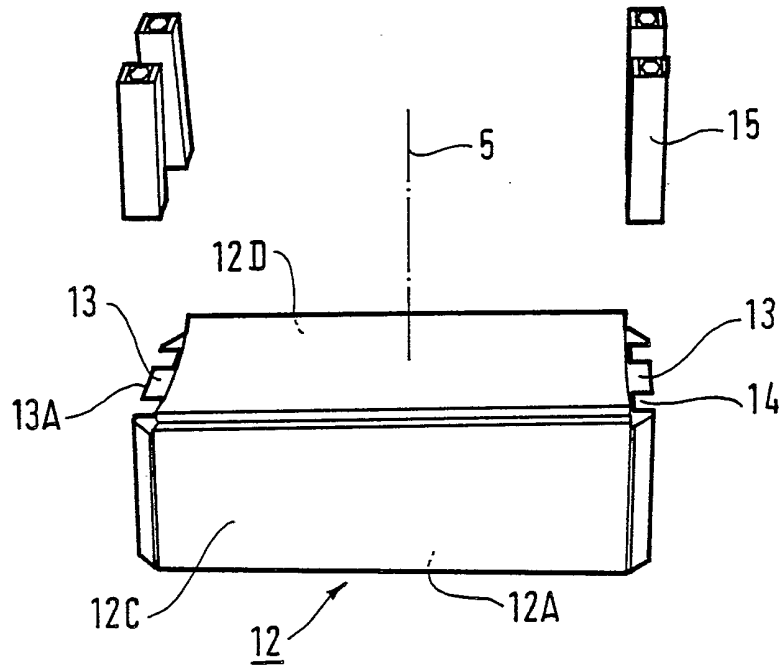


FIG. 5

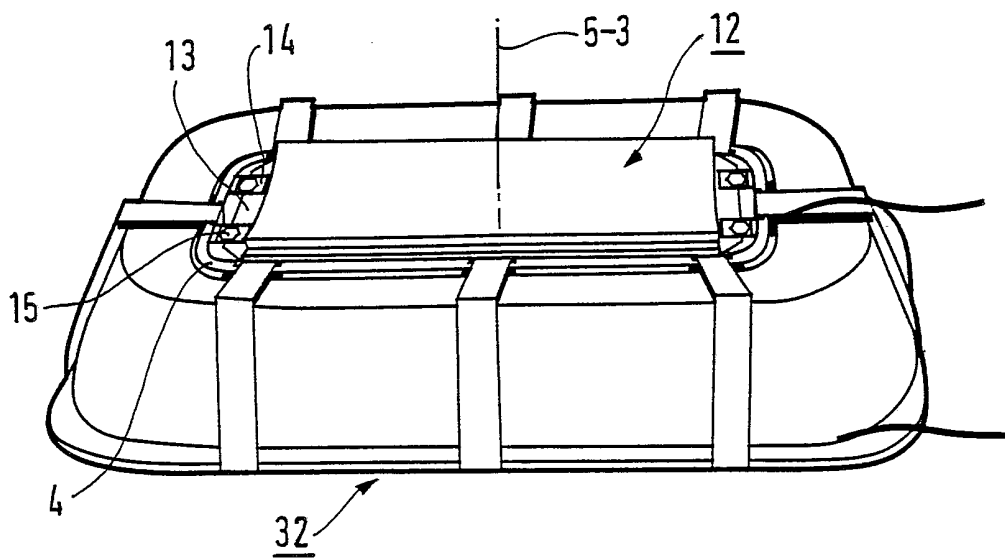
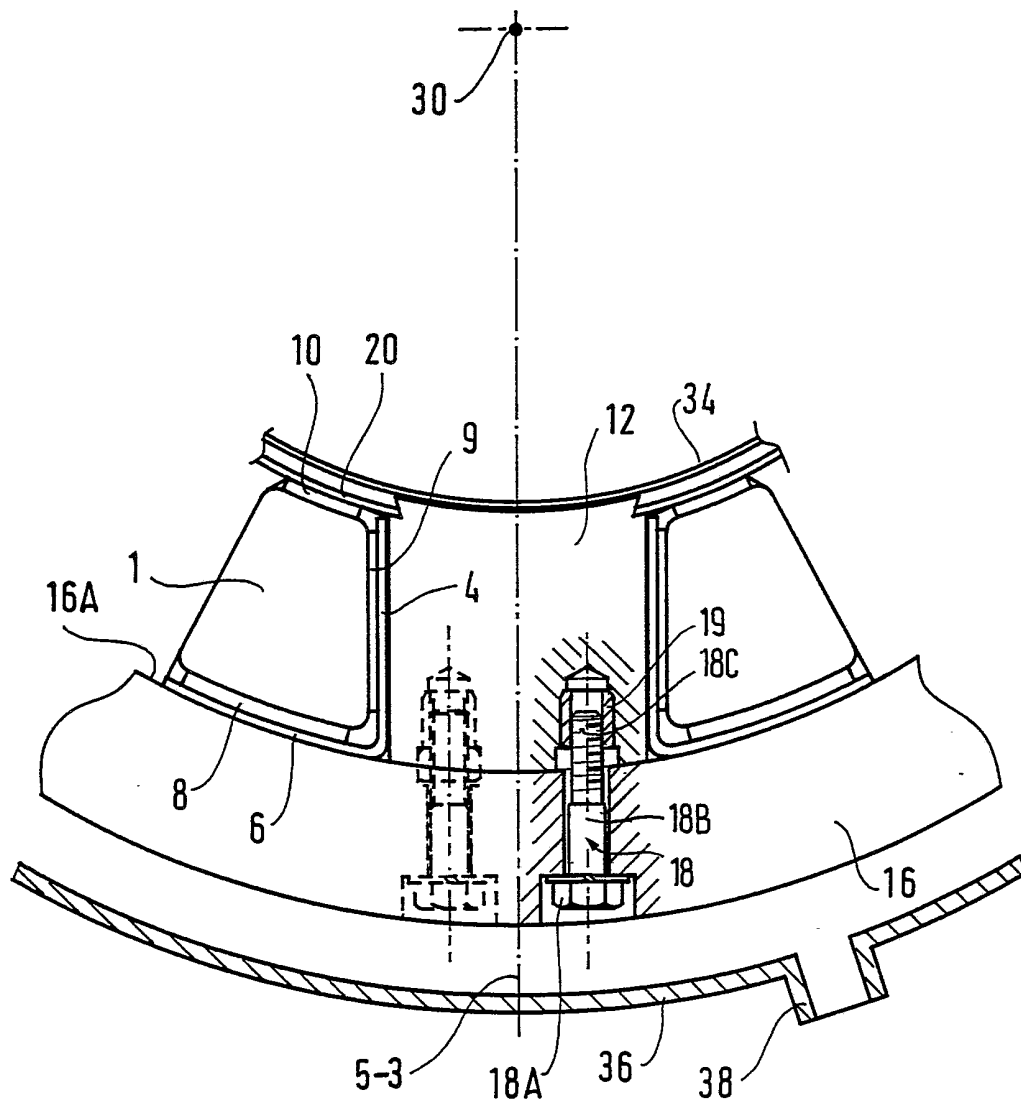


FIG. 6



INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9100297  
FA 451895

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X A	WO-A-8 906 874 (PRESTOLITE ELECTRIC) * page 7, ligne 1 - page 10, ligne 5; figure 1 *	1 2-6,8,9
X A	US-A-2 655 613 (T. R. WIESEMAN) * colonne 3, ligne 18 - ligne 43 * * colonne 4, ligne 3 - ligne 10 * * colonne 4, ligne 32 - ligne 35; figures 1-3 *	1 3,6,8,9
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 6, no. 238 (E-114)(1116) 26 Novembre 1982 & JP-A-57 139 914 (MITSUBISHI ) 30 Août 1982 * le document en entier *	1-3
A	GB-A-773 665 (CANADIAN GENERAL ELECTRIC) * page 2, ligne 83 - page 3, ligne 69; figures 1-3 *	2,4,5
A	SOVIET INVENTIONS ILLUSTRATED Section R, week B08, 4 avril 1979 Derwent Publications Ltd., London GB. * class R52, no. B6421B/08 * & SU-A-600666 (GOLDIN RG), 19 avril 1978	7
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 9, no. 10 (E-290)(1733) 17 Janvier 1985 & JP-A-59 159 677 (TOSHIBA ) 10 Septembre 1984 * le document en entier *	8,10
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
26 SEPTEMBRE 1991		ZANICHELLI F.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons * : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (F0412)